

catégorie les cacahuètes pralinées et peut-être aussi les dragées sirupeuses. En 1942 et en 1943 on a fait une étude assez complète de la question, et on a constaté qu'afin d'éviter toute erreur, et afin de comprendre tous ces groupes, on devrait employer l'expression "un succédané de bonbon", étant donné les définitions spécifiques qu'on trouve dans les dictionnaires.

**M. Low:** Cela engloberait-il les produits de sucre d'érable?

**M. Sinclair:** Oui.

**M. White (Middlesex-Est):** A mon avis, l'impôt à l'égard des eaux gazeuses et des tablettes de chocolat constitue un des changements les moins populaires apportés par l'exposé budgétaire. Cela suscitera plus de difficultés dans la vente, lorsqu'il s'agit de rendre la monnaie, et il y aura probablement une diminution de la grosseur des tablettes de chocolat. Le fabricant des boissons gazeuses s'est heurté au mur des ventes de 5c. qui existe depuis aussi longtemps que je peux me souvenir. Depuis deux ou trois ans, le prix de chaque élément qui concourt à la fabrication de ce produit, tels la main-d'œuvre, le verre, les caisses et les camions, a monté, et pourtant l'industrie est aux prises avec ce mur de la vente à 5c. L'impôt actuel contribuera à faire monter les frais davantage. Le transport par tramway vendait les billets à 5c. mais il a dû en hausser le prix. L'industrie des eaux gazeuses emploie des vendeuses automatiques construites pour utiliser la pièce de 5c.; elle subira des pertes énormes par suite de ces impôts.

**M. Fraser:** Cette résolution ne prouve-t-elle pas la justesse du vieil adage familial qui veut que ce soit toujours papa qui paie?

**M. Hatfield:** Le popsicle entrera-t-il dans cette catégorie? Je crois qu'il renferme surtout de l'eau.

**M. Sinclair:** Il n'entre pas dans cette catégorie parce que ce n'est pas une sucrerie; il renferme surtout de l'eau.

**M. Diefenbaker:** Il n'y a aucun doute que cet impôt est très mal vu. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux du pays pour se rendre compte qu'il a soulevé des critiques partout. Au cours des derniers jours j'ai reçu plusieurs lettres de protestations à ce sujet. On sait qu'aux États-Unis les gens protestent souvent contre certains projets de modifications en adressant des lettres au gouvernement ou aux membres du Congrès. L'adjoint parlementaire pourrait-il m'indiquer le nombre de protestations reçues par le ministère des Finances?

[M. Sinclair.]

**M. Sinclair:** Les fabricants ont protesté, mais je dois signaler que je n'ai reçu personnellement aucune lettre de protestation. Si j'ai bonne mémoire, ceux qui ont fait des prévisions dans les journaux au sujet de la teneur du budget n'ont pas mentionné cette taxe; c'est sans doute pourquoi elle a causé quelque surprise. Je soumettrai la question aux fonctionnaires compétents pendant la période qui s'écoulera entre l'adoption de la résolution et l'étape de la deuxième lecture du bill, puis je fournirai une réponse à l'honorable député.

**M. Diefenbaker:** J'aimerais savoir à quel point les gens ont protesté.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Ne conviendrait-il pas de renseigner la Chambre sur les protestations reçues? Je me demande pourquoi le ministre est absent. De toute façon, la manière de procéder n'est guère satisfaisante, car l'adjoint parlementaire se contente de dire que des protestations ont été adressées au ministre et qu'il se renseignera à ce sujet.

**M. Sinclair:** Puisque je n'en ai rien su, c'est signe qu'il n'y en a pas eu beaucoup. Autrement, j'aurais été obligé d'aider à leur répondre. Je donnerai les chiffres à l'examen précédant la deuxième lecture.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, je ne connais pas de meilleur moment que le moment présent, pour demander aux honorables députés qui se sont opposés à ces impôts de dire au gouvernement comment il serait possible de se procurer autrement les sommes qu'ils sont destinés à prélever.

**M. Diefenbaker:** Êtes-vous l'adjoint de l'adjoint?

**M. Blackmore:** Je fais simplement appel à ceux qui prétendent tout savoir. C'est facile pour les députés conservateurs, ou créditistes ou cécélistes de protester. Cela produit son petit effet sur les commettants. J'éviterai cette attitude autant que possible, m'efforçant de ne voir que l'intérêt du pays. Dans tout ce que j'ai entendu jusqu'ici, je n'ai pas trouvé la moindre suggestion touchant le moyen auquel le gouvernement pourrait avoir recours pour se procurer l'argent que ces impôts sont destinés à lui apporter.

J'espère que je ne m'écarterai pas trop du Règlement, si je me permets un autre commentaire sur ce que j'ai entendu depuis que je suis arrivé à la session spéciale. Nous avons entendu discuter, déclamer, protester, fulminer contre le Gouvernement, parce que notre contribution militaire serait insuffisante. Ces protestations ont revêtu toutes les formes. Cependant, aucun membre de l'op-